

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	31

PRESENTS	28
POUVOIRS	3
ABSENTS	6

Vote Pour :	31
Vote Contre :	0
Abstention :	0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°14_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 10- Programme ACTEE - Appel à projet Fonds CHENE 2024-2026

Exposé des motifs

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Le 6 décembre 2024, le dossier de candidature de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. La Communauté d'Agglomération pourra donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'Appel à Projet Fonds CHENE.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret Energie tertiaire pour les bâtiments publics tertiaires de plus de 1000 m² de surface.

Globalement, les dépenses éligibles prévisionnelles retenues dans la candidature sur la période 2024-2026 s'élèvent à 310 525 € et l'aide ACTEE - Fonds CHENE accordée est de 184 636.25 € (soit en moyenne 59% de la dépense). Ces montants sont répartis de la manière suivante :

1. Poste d'économe de flux – reconduction du CDD en poste depuis le 01-06-2021 :
 - . Dépense prévisionnelle 2024-2026 : 87 075.00 €
 - . Aide ACTEE accordée : 56 598.75 € (65%)
2. Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques (capteurs CO₂, Compteurs d'énergie) :
 - . Dépense prévisionnelle 2024-2026 : 96 700.00 € HT
 - . Aide ACTEE accordée : 48 350 € (50%)
3. Etudes techniques (audits énergétiques),
 - . Dépense prévisionnelle 2024-2026 : 18 000.00 € HT
 - . Aide ACTEE accordée : 9 000 € (50%)
4. Missions de maîtrise d'œuvre – Travaux rénovation énergétique,
 - . Dépense prévisionnelle 2024-2026 : 108 750.00 € HT
 - . Aide ACTEE accordée : 70 687.50 € (65%)

Les dépenses éligibles listées ci-dessus devront être soldées avant le 30 septembre 2026. Elles concernent en grande majorité des interventions dans les bâtiments scolaires.

Il est également précisé qu'une partie de ces dépenses a d'ores et déjà été engagée sur l'année 2024, une autre inscrite dans les propositions budgétaires 2025, ainsi que dans le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les dépenses relevant de la section d'investissement.

Suite à la sélection par le Jury FNCCR de la candidature portée par la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat doit être conclue entre la FNCCR et la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département et tout autre cofinancier, Considérant la réponse favorable de la FNCCR au dossier de candidature au Fonds CHENE reçue en date du 6 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la demande de financement correspondant au projet lauréat de l'Appel à Projet Fonds CHENE pour la période 2024-2026 dans le cadre du programme ACTEE et le partenariat relatif à la mise en œuvre de ce projet,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 04 MARS 2025

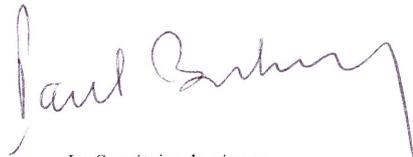
- publication - mise en ligne

Le 04 MARS 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-14_2025DB-DE